# La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/05/2014

Saisine liée : LA PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE : UN DÉFI POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une nouvelle saisine de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

Balbutiant au début des années 2000, le numérique a désormais pris une place prépondérante dans le quotidien des usagers et des personnels de l'enseignement supérieur.

De la banalisation de l'usage de l'ordinateur portable en cours magistral, à l'émergence du e-learning, en passant par la création d'espaces numériques de travail, les études supérieures se déroulent aujourd'hui dans un nouveau contexte. En effet, le stockage massif des données et la facilité avec laquelle on y accède modifient significativement les environnements d'enseignement et d'apprentissage. De nouvelles logiques collaboratives entre enseignants et étudiants naissent dans les établissements. Ce mouvement de transformation, principalement le fait des universités et écoles elles-mêmes, doit être accompagné par la mise en place d'une stratégie nationale à la hauteur du défi que cette évolution nous impose.

La loi du 23 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur, ainsi que la création en janvier 2014 de la fondation FUN (France Université Numérique), peuvent être considérées comme les premiers actes d'une politique nationale de développement du numérique dans le domaine de l'éducation. Ils marquent la volonté du législateur de voir la France rattraper le retard qu'elle connaît actuellement dans ce domaine par rapport aux systèmes d'enseignement supérieur comparables. Celui-ci est flagrant lorsque l'on observe la faiblesse du développement des cours en ligne, avec seulement 3% de nos établissements qui disposent de MOOCs (Massive open on line courses, cours ouverts en ligne et massifs).

Ce retard n'est pas uniquement d'ordre matériel, il est aussi d'ordre culturel, en témoigne les différences d'approches générationnelles du numérique. Alors que les nouvelles technologies font partie du quotidien des jeunes générations, les modes

d’appropriation des connaissances ne rencontrent qu’une très lente évolution. Sans considérer le numérique comme la seule réponse aux défis pédagogiques que la refondation de l’enseignement supérieur appelle, il nous offre l’opportunité d’interroger notre système, le numérique peut en effet représenter un moyen d’actualisation et de réinterprétation des modes d’enseignement, en élargissant au-delà du seul cours magistral les façons d’accéder aux savoirs et à leur transmission, à l’instar des MOOCs qui témoignent d’un potentiel d’innovation qui peut être le moteur de la refondation pédagogique.

L’usage du numérique peut être aussi déterminant dans la réduction des inégalités territoriales, en permettant notamment à des étudiants de sites universitaires enclavés d’avoir accès à des enseignements auxquels ils n’auraient jamais pu prétendre dans un autre contexte. Au-delà de la formation initiale, il peut constituer un véritable atout en matière de formation tout au long de la vie. Les dispositifs relatifs aux cours en ligne peuvent en effet constituer des modalités pertinentes et efficaces pour un retour en formation pour la population active. Cela est d’autant plus nécessaire que la France se situe au 19ème rang de l’OCDE en proportion de diplômés de l’enseignement supérieur âgés de 25 à 64 ans. Dans ce domaine, le numérique peut jouer un rôle déterminant dans l’élévation du niveau de qualification.

Si l’on s’attache à définir et souligner les apports positifs du numérique, il convient également de prendre en compte les inquiétudes que son usage suscite. Son impact sur la formation, le rôle et les missions des enseignants-chercheurs soulèvent des interrogations. Par le processus de dématérialisation qu’il comporte, il génère des doutes quant au maintien de l’enseignement dit “présentiel”. La diversité de l’enseignement supérieur, la pluralité et l’hétérogénéité des domaines de formations, ne rendent ni souhaitables, ni véritablement crédibles des modalités d’enseignement uniformes et standardisées. Le développement du numérique interfère entre offres publiques et privées et interroge en termes de concurrence ou de coopération l’ensemble des acteurs.

**Le projet d’avis dressera un bilan de l’usage du numérique dans l’enseignement supérieur dans son ensemble et présentera des éléments de comparaisons internationales pour établir des préconisations permettant de poser un cadre stratégique (développement, financement…) quant à l’usage du numérique dans l’enseignement supérieur.**

Dans cette optique, le projet d’avis abordera plusieurs problématiques :

*L’impact en matière de réduction des inégalités culturelles et sociales ;*

*Les nouvelles relations pédagogiques et les évolutions des formes d’enseignement que le numérique peut permettre pour favoriser la réussite des étudiants ;*

*Le développement des usages pédagogiques sur les nouvelles technologies mobiles et la réflexion sur ces nouveaux canaux de distribution ou de diffusion des savoirs ;*

*Les dispositifs de formation et d’accompagnement des personnels de l’enseignement supérieur à mettre en oeuvre ;*

*Les potentialités en matière de développement et de diffusion de la recherche et de la culture française à l’international ;*

*Les possibilités de coopération entre les différents établissements.*

Le projet d'avis sera présenté par la section de la culture et de la communication en assemblée plénière début 2015.

© - copyright CESE - Novembre 2026